



Une recherche du Centre d'Etudes Sociologiques des Facultés universitaires Saint-Louis (Abraham Franssen et Marie Joachim) menée en 2011 à l'initiative de la Communauté française et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-capitale explore les tensions et complémentarités entre le secteur de l'Aide à la Jeunesse et le secteur de l'Aide aux personnes handicapées.

[bis_166-167.pdf](#) Que se passe-t-il lorsque des jeunes et des familles échappent peu ou prou aux catégories instituées, lorsqu'ils ne sont pas « assez » ou lorsqu'ils sont « trop », ou bien lorsqu'ils ne peuvent pas être associés de manière univoque à une seule problématique parce qu'ils sont, par exemple, à la fois « en situation de handicap » et « en difficulté ou en danger » ? Quelles sont les réponses actuelles apportées aux personnes concernées ? Comment celles-ci vivent-elles les interventions dont elles font (ou ne font pas) l'objet ? Contre quels obstacles les professionnels confrontés à ces situations au croisement de différents secteurs d'intervention butent-ils pour apporter une aide adéquate aux demandeurs ? Quels sont les effets de la sectorisation des interventions sur les dynamiques de travail en réseau entre intervenants relevant de champs différents ? A partir d'entretiens réalisés avec des professionnels des deux principaux secteurs concernés (Aide à la jeunesse et Aide aux personnes handicapées) en Région de Bruxelles-capitale, d'entretiens réalisés avec des proches de jeunes, et d'analyses en groupe avec des acteurs aux appartenances professionnelles diverses (AAJ, secteur du handicap, santé mentale, enseignement, ...), **cette recherche dresse un état des lieux des situations des jeunes « aux frontières » et « aux lisières » de ces deux secteurs de l'action sociale. La recherche identifie les difficultés rencontrées par les acteurs chargés d'apporter une aide à ces jeunes, mais également les pratiques de décroisement et de collaborations inter-champs et trans-sectorielles.** Aux limites des structures sectorielles et des cultures professionnelles des intervenants, les situations de jeunes qui « échappent » aux nomenclatures et taxinomies instituées présentent plusieurs cas de figure: l'orientation par défaut lorsque « faute de mieux » le jeune pris en charge non en fonction de sa problématique, mais en fonction des « places disponibles », la non-prise en charge par l'un des secteurs alors même que cette articulation serait souhaitable, les « renvois de balle », les obstacles dans le passage de relais. Là où une intervention conjointe peut se déployer, c'est souvent au prix de multiples difficultés institutionnelles, organisationnelles ou administratives. Sur le terrain fragmenté des collaborations inter-sectorielles, les carences et incohérences, tensions et obstacles, « malentendus » et incompréhensions relèvent de plusieurs facteurs et dynamiques. Ils tiennent tout d'abord aux limites de l'offre institutionnelle, en terme de nombre de places, de types de services et de normes d'encadrement. A Bruxelles, l'insuffisance de l'offre de services est particulièrement dramatique dans le secteur du handicap pour la prise en charge des situations lourdes de



polyhandicap. Le constat récurrent du manque de place doit toutefois être interrogé, au regard notamment des pratiques d'admission et d'organisation des services. Dans un mode de fonctionnement des secteurs et des services reposant largement sur une logique de démarchage « au cas par cas », le paradoxe est que ce sont précisément les jeunes les plus « handicapés » et « en danger » qui se retrouvent parfois doublement handicapés et mis en danger par ces limites institutionnelles, à l'exemple des jeunes sans possibilité de retours réguliers en famille et qui s'en trouvent, de ce fait, moins facilement admis dans des services. Ces constats ne font pas injure aux professionnels également confrontés, parfois au prix d'un « jusqu'aboutisme », aux limites de leurs capacités d'intervention et d'action. Le manque de travail en réseau ou de triangulation peut entraîner des ruptures de la prise en charge dommageables. La transversalité qui tend à se développer (exemple de la pratique du « double mandat ») reste limitée par les effets de la fragmentation des compétences politiques et institutionnelles qui se traduisent dans des « malentendus » liés aux divergences d'appréciation (par exemple de l'état de danger et d'urgence) et aux décalages des représentations et « malentendus » quant aux rôles respectifs des « partenaires ». Le matériau récolté permet de nourrir la réflexion sur l'amélioration de la prise en charge de ces mineurs et de leur famille. Les exemples de « bonnes pratiques » et de recommandations à destination des autorités politiques, des administrations, des directions d'institution et des intervenants de terrain portent notamment sur les adaptations de l'offre institutionnelle et ambulatoire, sur la redéfinition des procédures et conditions d'accès aux services, sur les pratiques de de capacitation des services pour leur permettre de mieux faire face aux situations « a-typiques », sur les manières d'assurer la continuité et la cohérence des parcours par delà les cloisonnements institutionnels et sur les conditions des collaborations intersectorielles. De manière plus globale, les interpellations adressées par les jeunes aux frontières et aux intersections de deux secteurs d'intervention distincts apparaissent révélatrices des tensions et évolutions entre deux conceptions de l'action publique : tension entre une logique catégorielle et une logique personnalisée, entre une logique de monopole institutionnel et de cloisonnement sectorielle et une logique de pluralisme institutionnel et de transversalité, entre des logiques fonctionnelles et des logiques de construction de projet, entre des logiques de frontières et des logiques de lisières. **Abraham Franssen, CES-FUSL**

Documents joints

[bis_166-167.pdf](#)